

Mêle-toi de tes affaires . . .

sinon eux-autres vont s'en mêler



Syndicat de l'enseignement de la région du Fer - CS

Septembre 2019

Rédaction : Mélanie Albert, Brigitte Allard, Monica Chiasson, Sheila Leblanc.

Depuis déjà plus d'un mois, je suis de retour au travail afin d'assimiler et de voir à mes nouvelles fonctions de présidente. C'est avec une motivation sans pareil que je suis à vos côtés et que je vous représenterai. Déjà, tout le personnel de bureau est en place et nous avons entamé l'année scolaire 2019-2020 avec le sourire. Une nouvelle conseillère pour le personnel enseignant s'est jointe à notre équipe, madame Mélanie Albert (elle a déjà remplacé Sophie pour un congé parental).

Ce sera une année de négociation et de rencontres syndicales. Il sera très important de continuer à nous alimenter en assistant aux différentes réunions afin que l'on puisse bien vous représenter.

Au plaisir de vous revoir bientôt !

Monica Chiasson

Chers collègues,

C'est avec fébrilité et émotion que je prends place à la vice-présidence pour le prochain triennat. Merci de votre confiance. C'est avec fierté que je porterai le mandat que vous m'avez confié. En cette année de changements, votre implication et collaboration syndicales seront « mon carburant » pour cette énorme machine qu'est « la négociation ». Par la même occasion, je profite de cette tribune pour vous souhaiter une belle Journée nationale du personnel de soutien scolaire à tous ! Ma mission est l'amélioration de nos conditions de travail et ensemble « **Faut que ça change maintenant!** »

Syndicalement vôtre !

Sheila Leblanc

Négo 2020



Comme vous le savez, nos équipes nationales de négociation FPSS et FSE travaillent fort présentement pour bâtir les demandes sectorielles qui seront déposées au gouvernement du Québec en octobre prochain. Beaucoup de rencontres et d'instances servent à faire valoir vos intérêts et préoccupations. C'est avec beaucoup d'attention que Sheila et moi y participons. Nous aurons bien sûr, besoin de toute votre mobilisation quand le temps sera venu!

À suivre...

Monica

Session de préparation à la retraite

Qui peut s'inscrire?

Toutes les personnes qui n'ont jamais suivi la session et qui prendront leur retraite d'ici 7 ans. Les places sont limitées et seront attribuées par ordre d'inscription. Si les places ne sont pas toutes comblées, nous pourrions étendre la période d'éligibilité. Les conjointes et conjoints peuvent participer, cependant le syndicat rembourse uniquement les dépenses des membres. La session a lieu tous les (3) trois ans.

Quand aura lieu la session?

La session aura lieu le vendredi soir 18 octobre à compter de 18h et le samedi 19 octobre toute la journée à l'Hôtel Gouverneur à Sept-Îles.

Comment s'inscrire?

Par téléphone au bureau du syndicat (418-962-5375). Nous vous demanderons les informations suivantes :

- ✓ Nom
- ✓ Catégorie d'emploi
- ✓ Adresse courriel
- ✓ Nom de votre établissement
- ✓ Numéro de téléphone
- ✓ Serez-vous accompagné d'un(e) conjoint(e)? Si oui, nom de l'accompagnant(e)
- ✓ Date prévue pour votre retraite
- ✓ Votre besoin en chambre d'hôtel et avion
- ✓ Votre besoin en libération syndicale (pour les membres des secteurs éloignés et pour certains membres du personnel de soutien)
- ✓ Souhaitez-vous être abonné(e) à l'Infolettre de l'AREQ?

Date limite d'inscription
18 septembre 2019

Grief accueilli

Enseignant—TNP vs TC

Lorsque vous êtes libres, mais à l'école, vous êtes en temps de présence assigné (TPA) ou en temps de présence obligatoire (TPO) donc en tâche complémentaire.

Lors des récréations où vous surveillez dehors ou les élèves à l'intérieur pour le secondaire et l'EDA / FP: vous êtes en tâche éducative.

La FSE et le Syndicat du Saguenay-Lac-St-Jean-CS ont gagné un grief venant confirmer nos entente locales. Donc, il n'y aura plus de pression à ce sujet pour nos trois commissions scolaires.

Super gain !



Vos coordonnées ont changé ?

Si c'est le cas, n'oubliez pas de nous faire connaître votre nouvelle adresse postale ou courriel, nouveau numéro de téléphone ou cellulaire.

Merci!



Ayant déjà remplacé Sophie en 2012-2013, c'est avec plaisir que je reviens au SERF-CSQ.

Je suis avocate de profession, mais mon parcours m'a amené, outre la pratique privée, à faire un an au SERF-CSQ et ensuite à travailler comme agente de gestion de personnel en santé, sécurité au travail au CISSS pendant 6 ans.

C'est avec plaisir que je mettrai mes connaissances et mon expérience à votre service.

Soyez assurés que si je n'ai pas réponse immédiate à votre question, je ferai tout pour la trouver et vous répondre.

Bonne rentrée scolaire et au plaisir de se voir,

Mélanie Albert,

Conseillère syndicale pour le personnel enseignant

Un pas « VERT » la réduction de consommation de papier

Tel que mentionné dans l'édition de mars 2019 du *Mêle-toi de tes affaires*, dans l'optique de réduire la consommation de papier, vous recevez maintenant seulement quelques exemplaires papier qui seront disponibles dans la salle du personnel de vos établissements pour les publications suivantes:

- Journal syndical *Mêle-toi de tes affaires*
- *CS Le Magazine*

Nous profitons de l'occasion pour vous rappeler que votre journal syndical est toujours disponible en ligne au www.serf-csq.org. Le *CS Le Magazine* en version web bonifiée peut être consulté au magazine.lacsq.org, la *Dépêche FSE* au lafse.org/publications/la-depeche-fse et le *Relais FPSS* au fpss.lacsq.org/fr/le-relais-francais.

Pour ceux et celles qui le désirent, nous vous offrons également de recevoir ces publications directement à votre adresse courriel personnelle.

Pour s'abonner à cette liste d'envoi:

1. Nous en faire la demande en écrivant au z61.fer@lacsq.org
2. Inscrire le nom des publications auxquelles vous voulez être abonnées
3. Indiquez l'adresse courriel (*autre que celle de la commission scolaire*) à laquelle nous devons vous faire parvenir le tout.



Qu'est-ce que DES HEURES supplémentaires et comment dois-je être rémunéré?

Tel qu'indiqué à l'article 8-3.01 de la convention collective S3, tout travail expressément requis par la supérieure ou le supérieur immédiat et effectué par une salariée ou un salarié à temps partiel ou à temps complet, en plus du nombre d'heures de sa semaine régulière de travail ou de sa journée régulière de travail ou en dehors des heures prévues par son horaire, est considéré comme des heures supplémentaires. Le temps effectué d'une durée équivalente aux heures supplémentaires effectivement travaillées majorées de cinquante pour cent (50%) ou cent pour cent (100%), selon le cas. Le congé peut être pris, après entente avec le supérieur immédiat, dans les soixante (60) jours de la date où les heures supplémentaires ont été effectuées. À défaut d'entente, ces heures supplémentaires seront rémunérées.

Exception

Personnel des services de garde : peu importe le nombre d'heures à votre horaire, le temps supplémentaire commence après 35 heures.

Loi sur les normes du travail

Pour tout(e) salarié(e) effectuant **plus de 40 heures/semaine** pour un même employeur, peu importe la ou les classes d'emploi, le temps supplémentaire s'applique.

Brigitte Allard

Conseillère syndicale pour le personnel de soutien

Heures d'ouverture du bureau:

Du lundi au jeudi
de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30

Et le vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h à 16h



Tâches enseignants

En ce début d'année scolaire, l'aménagement de votre horaire de travail prendra une grande place. Le chapitre 8 de votre convention régit les modalités qui s'appliquent. En gros, votre tâche comprend 23 heures par cycle de 5 jours de tâche éducative, soit environ 20h30 d'enseignement et 2h30 d'activités en présence des élèves (récupération, surveillance de la récréation, etc.). Elle comprend aussi 4 heures en tâche complémentaire, soit du temps qui est assigné à l'école (ex.: accueil, déplacement, études de cas EHDAA, déplacements entre les écoles). Enfin, il y a le temps de nature personnel (TNP) au nombre de 5 heures par semaine (correction d'examen, préparation de cours, 10 rencontres collectives, 3 réunions avec les parents). Lorsque vous êtes en TNP, vous n'êtes pas disponible pour la direction.

N'oubliez pas que lorsque vous signez votre tâche, il s'agit d'un accusé de réception et non pas d'une acceptation de celle-ci.

N'hésitez pas à me contacter si vous avez des questions ou si vous souhaitez la faire valider.

Mélanie Albert, conseillère syndicale

27 septembre : la CS en action pour le climat !

Le Conseil général a adopté en mai, une résolution pour que notre centrale appui les mouvements citoyens qui se mobilisent en faveur de la transition juste et de l'adaptation aux changements climatiques.

Devant l'urgence d'agir pour un avenir viable, nous vous invitons donc à participer activement aux différentes actions proposées le 27 septembre.

Des ronds verts en guise de solidarité

Pour démontrer votre solidarité à cette lutte, vous êtes invités à porter un rond vert qui symbolise la planète. Les ronds verts seront envoyés sous peu dans vos milieux. Pour les personnes qui ne peuvent participer aux différentes actions prévues le 27 septembre, elles sont invitées à organiser des activités de distribution de ronds verts dans leurs milieux de travail.

Manifestation dans les autres régions

Pour obtenir plus d'informations sur les actions organisées de votre région, nous vous invitons à consulter la [page Facebook de La planète au parlement](#).

Ensemble, agissons pour le climat!



26
SEPTEMBRE
2019

Journée nationale
DU PERSONNEL DE
SOUTIEN SCOLAIRE

L'éducation
c'est aussi
NOUS!



Fédération du personnel
de soutien scolaire (FSSS)

CSQ
Centrale des syndicats
du Québec

Bonne Journée nationale
du personnel enseignant

5 octobre 2019

FSE Fédération
des syndicats
de l'enseignement (CSQ)